

ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA DHUYS

4bis, allée Romain Rolland
93390 CLICHY SOUS BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ce rapport contient 26 pages

88 Rue de Courcelles
75008 PARIS

T : +33 1 56 95 08 40

F : + 33 1 56 33 21 22

www.extentis.fr

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FB AUDIT SARL au capital de 4.000 € - SIRET. 492 681 358 00031 – APE 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale de la Dhuys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les

restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 mai 2021

Extentis Audit



Frédéric BITBOL
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	3 322	3 322		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	122 575	88 997	33 578	41 576	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	125 898	92 319	33 578	41 576
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	219		219	219
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	405 002		405 002	418 933	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	325 371		325 371	323 829	
DISPONIBILITES	376 772		376 772	353 848	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	17 385		17 385	5 596
	TOTAL (II)	1 124 748		1 124 748	1 102 426
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 250 646	92 319	1 158 327	1 144 001
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		27 882
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	207 236	207 236
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	528 614	482 650	
Excédent ou déficit de l'exercice	8 858	20 467	
	Total des fonds propres (situation nette)	744 708	738 235
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	744 708	738 235
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 223	42 670
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	364 396	361 776
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 320	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	413 619	405 767
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 158 327	1 144 001
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 857,97	20 466,72
(1) Dont à moins d'un an	413 619	405 767	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	7 800	19 900
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 297 828	1 348 390
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 473	35 212	
Utilisations des fonds dédiés	2 385		
Autres produits	2 998	4	
	Total des produits d'exploitation	1 317 484	1 403 505
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	215 706	203 454
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	65 721	64 832
	Salaires et traitements	716 259	781 918
	Charges sociales	291 929	320 365
	Dotations aux amortissements et dépréciations	13 282	13 816
	Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	6 998	341	
	Total des charges d'exploitation	1 309 895	1 384 727
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 589	18 779

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 589	18 779
PRODUITS FINANCIERS	De participation	582	782
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	961	1 210
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 543	1 992
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 543	1 992
RESULTAT COURANT avant impôts		9 132	20 771
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		274	304
TOTAL DES PRODUITS		1 319 027	1 405 497
TOTAL DES CHARGES		1 310 169	1 385 031
EXCEDENT ou DEFICIT		8 858	20 467
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		55 798	180 763
Bénévolat		5 529	5 529
TOTAL		5 529	186 292
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		8 699	5 529
Mise à disposition gratuite de biens		55 798	180 763
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		64 497	186 292

ANNEXE LEGALE

1/ DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Présentation de l'entité

Créée le 20/12/1996, les membres fondateurs de cette association sont les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, le Raincy, Livry-Gargan, Montfermeil et Vaujours.

Les principaux membres de son Conseil d'administration sont : les villes citées ci-dessus, l'Etat à travers principalement le Ministère du Travail, le Conseil Régional d'Île de France, le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, Pôle Emploi, l'A.R.S., l'Education Nationale, les partenaires associatifs locaux.

La Mission Locale a pour objet d'offrir aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de son territoire, la possibilité de construire un itinéraire personnalisé d'insertion sociale et professionnelle. Elle accompagne à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion professionnelle en mobilisant les moyens à sa disposition.

Elle intervient dans le cadre des dispositions et textes régissant le fonctionnement des Missions Locales (en particulier, les Articles L311-10-2 et L322-4-17-1 du Code du Travail, l'Ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982, les Lois n°89-906 du 19 décembre 1989 et 2005-32 du 18 janvier 2005, la circulaire DGEFP n°2005-09 du 19 mars 2005, les référentiels sur l'offre de services des Missions Locales élaborés en 2002 et 2004) dans les domaines concernant notamment l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, la culture, les Sports et les loisirs.

Elle met en œuvre les différents programmes d'insertion en direction de la jeunesse.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

L'année 2020, atypique par la crise sanitaire traversée par tous, a subi le confinement imposé du 16/03 au 11/05/2020.

Cela a eu pour conséquence de développer le télétravail qui n'avait pas cours auparavant. Le lien avec les jeunes a donc ainsi été maintenu par l'ensemble du personnel.

A l'heure du dé-confinement, la Mission Locale de la Dhuis a été parmi les premières du département à rouvrir en présentielle.

Les équipements de protection individuels (EPI) ont été fournis par l'employeur : masques, gel, visières, plexiglass, et les mesures de sécurité appliquées (sens unique de circulation dans les locaux, jauge de personnes présentes sur site, etc...)

Pendant ces périodes, la Mission Locale de la Dhuis n'a pas eu recours à l'activité partielle.

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de la Mission Locale de la Dhuis du fait du maintien des subventions par l'ensemble des financeurs.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Pour l'année 2021, l'impact de la crise sanitaire a permis d'élaborer une charte permettant à chaque salarié d'avoir une journée hebdomadaire de télétravail sur la base du volontariat. D'équiper chaque collaborateur d'un ordinateur portable par une dotation exceptionnelle du Conseil Départemental et de l'Etat, via Convergence 93. De faire évoluer le système de communication pour pouvoir s'adapter aux nouvelles modalités d'interventions internes et externes.

L'impact sur l'activité et les financements de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'il n'est pas mesurable au moment de l'établissement du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, devrait avoir un faible impact sur les comptes.

2/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Conventions générales

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2.4. Changements comptables

2.4.1. Changement de réglementation comptable :

L'association est dorénavant soumise à l'application du règlement 2018-06. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux postes des exercices antérieurs impactés par cette nouvelle réglementation appliquée de manière rétrospective sont les suivantes :

- Retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables :

	31/12/2019	Impact	01/01/2020	Impact RAN
Report à Nouveau au 31/12/2019 (solde créditeur)	482 650			25 497
<u>Retraitement subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables</u>				
1026 Subvention d'investissement affectées à des biens renouvelables	27 882	-27 882	0	
1950 Fonds dédiés		2385	2 385	
Report à Nouveau à l'ouverture au 1^{er} janvier 2020			508 147	25 497

- 2.4.2. Changement de méthodes à l'initiative de l'entité :
Néant

3/ NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- Logiciel : 1 an
- Installations générales : 8 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 ou 5 ans en linéaire
- Mobilier : 8 ans en linéaire

3.2. Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition qui comprend, après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations sont faites pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

4/ NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

4.1. Fonds propres

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2019, l'excédent de l'exercice 2019 est affecté au report à nouveau, soit 20.467 €, et présente un solde de report à nouveau créditeur de 528.614 €.

La décomposition des fonds propres et leur variation par rapport à l'exercice précédent sont indiquées dans le tableau de variation des fonds propres.

4.2. Fonds dédiés

Le solde de la subvention Orange (2.384 €) a été intégralement utilisé sur l'exercice 2020.

4.3. Provisions pour risques et charges

Néant

4.4. Subventions à reverser

Le montant des subventions à reverser inclus dans les dettes fiscales et sociales s'élève au 31/12/20 à 138 371 €.

5/ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à leur date de notification par les financeurs, et affectées à la mise en œuvre des missions sociales. L'accord de financement conclu entre l'association et les financeurs définit la période de référence, les activités financées, et les obligations de justifications des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- o Soit à partir du rapport financier lorsque celui-ci est terminé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits est déterminée par les dépenses justifiées,
- o Soit par une évaluation des dépenses « justifiables » engagées dans la période de référence, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes. C'est le cas notamment des financements pluriannuels.

5.2. Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Le montant des droits acquis par les salariés s'élève au 31 décembre 2020 à : 131.257 € (selon le calcul de la dette actuarielle). Ce montant n'a pas été comptabilisé.

Critères : Taux de mortalité : Table réglementaire TV88/90 - Taux de rotation du personnel : 1 % - Taux d'augmentation des salaires : 1 % - Taux d'actualisation : 0.30 % - Proratisation des droits acquis à la clôture.

5.4. Rémunération des dirigeants

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- o Le Président,
- o Le Trésorier,
- o Le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 8.152 €.

6/ INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mise à disposition...)

En application du plan comptable des associations, les contributions volontaires doivent être valorisées dans le compte de résultat. Les contributions volontaires ont été évaluées par les services financiers des villes ou de manière forfaitaire, pour information :

- Chèques Mobilité :	8.699 €
- Vaujourn :	0 €
- Livry-Gargan :	55.798 €
- EPT :	0 €

L'EPT dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale,
Met à disposition :

- Un espace de 336 m2 au 4 bis allée Romain Rolland à Clichy-sous-bois,
- Un espace dédié dans la maison de l'habitat à Montfermeil.

Prend en charge :

- Les fluides (électricité-eau) de ces espaces,
- Leur entretien et leur maintenance.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	3 322					3 322
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 322					3 322
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	27 028					27 028
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	90 263		5 284			95 547
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 291		5 284			122 575
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	120 614		5 284			125 898

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	3 322			3 322
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 322			3 322
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	7 799	2 734		10 533
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	67 917	10 548		78 464
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 715	13 282		88 997
TOTAL	79 038	13 282		92 319

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	27 882	(27 882)		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	207 236			207 236
Report à nouveau	482 650	45 964		528 614
Résultat de l'exercice	20 467	8 858	20 467	8 858
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	738 235	26 940	20 467	744 708

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org. SUBV. FONDATION ORANGE	2 385		2 385				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 385		2 385				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	100	100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 388	28 388	
	Impôts sur les bénéfices	210	210	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	357 152	357 152	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	19 152	19 152	
Charges constatées d'avance	17 385	17 385		
TOTAL DES CREANCES		422 387	422 387	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	49 223	49 223		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	96 436	96 436		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 504	115 504		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	152 456	152 456		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		413 619	413 619		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

NEANT

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			17 385
LOCATION - voitures, copieur, téléphone		712	
IJCPAM		11 758	
ADEL FORMATION		4 469	
TIMIFY		383	
SAGE		63	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			17 385

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Charges à payer		188 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 891
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	33 891	
Dettes fiscales et sociales		154 221
<i>Dettes prov. congés payés</i>	95 982	
<i>Charges sur congés à payer</i>	44 152	
<i>Organismes - Autres charges à payer</i>	14 087	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		403 947
Autres créances		403 947
<i>Organismes - Prod. à recevoir (IJSS)</i>	28 388	
<i>REGION CRIF</i>	128 181	
<i>Subv. Le Raincy</i>	22 000	
<i>Subv. Coubron</i>	2 814	
<i>Subv. Vaujours</i>	4 128	
<i>ARS - IDF</i>	11 000	
<i>GRAND PARIS - GRAND EST</i>	50 000	
<i>CONVERGENCES 93</i>	2 545	
<i>CONVERGENCE 93-IEJ</i>	136 484	
<i>Produits à recevoir</i>	18 342	
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	65	